Commune d'Aups

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE 23 MARS 2019

Antoine Faure, Maire d'Aups, remercie le public nombreux pour avoir répondu à l'invitation à cette réunion d'information et de dialogue.

Il fait part du décès tragique et accidentel de Robert CIOFI, présente au nom du Conseil Municipal ses condoléances à sa famille, ses proches et ses amis de l'ABA.

Il présente les excuses des Conseillers Municipaux absents : Jean-Eric Lovergne en formation CCFF et Donin Lions

La réunion comportera deux temps :

Tout d'abord un exposé des réalisations et des projets, puis la parole sera donnée afin que chacun puisse poser des questions auxquelles il tentera de répondre.

En préambule Antoine Faure fait part de l'absence de représentants du Conseil Départemental qui devaient être présents afin de présenter le projet de rénovation du collège Henri Nans ainsi que des aménagements sur le stade de football où doit se monter une structure afin de transférer l'ensemble du collège durant les travaux.

Le retard est dû aux démarches administratives et à un complément d'étude concernant l'installation du collège provisoire. Le département a assuré qu'une réunion publique sur l'extension et le collège provisoire aura lieu avant la fin de l'année scolaire. Ils pourront ainsi présenter le projet finalisé et répondre à toutes les questions.

Antoine Faure aborde ensuite les sujets relatifs aux affaires Communales :

1 - FINANCES :

Les budgets seront votés avant le 15 avril, après réunion de la commission des finances.

Il présente un tableau décrivant le bilan de l'évolution des dotations de l'Etat et des reversements à l'Etat de 2013 à 2018 :

Evolution des dotations versées par l'Etat :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2013 - 2018
Dot forfaitaire	370 014	301 423	242 111	181 191	148 813	143 472	-61,23%
Dot solidarité rurale	113 843	115 644	124 204	134 182	146 136	157 441	38,30%
Dot nationale péréquation	39 699	39 389	39 305	35 374	33 032	34 661	-12,69%
Dot compens exo 4 taxes	77 229	61 191	74 763	60 759	70 740	77 929	0,91%
Total	**600 785**	**517 647**	**480 383**	**411 506**	**398 721**	**413 503**	**-31,17%**

Evolution des reversements à l'Etat

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013 - 2018
FNGIR	163 297	163 297	163 297	163 297	163 297	163 297	0,00%
FPIC	26 721	27 650	41 097	59 534	60 572	49 185	84,07%
Autres reversement	0	1 946	5 173	2 457	2 095	2 405	
Total	**190 018**	**192 893**	**209 567**	**225 288**	**225 964**	**214 887**	**13,09%**

La Commune a enregistré de 2013 à 2018 une diminution de 31,17 % des dotations de l'Etat (187 282 €) et dans le même temps une augmentation des reversements à l'Etat de 13,09 % (24 869 €).

En résumé de 2013 à 2018, l'aide de l'Etat est passé de 410 767 € à 187 539 €, soit au total une diminution de 212 151€, soit 54% de baisse.

Les droits de mutation, autre ressource communale a également diminué notamment à cause de la baisse du prix de l'immobilier et sont passés de 149 491 € en 2008, à 83 347 € en 2010 et 122 212 en 2018.

Le budget de fonctionnement de 2018 était de : 3 163 600 € avec un excédent de 812 813,60 €.

Celui de 2019 sera très proche avec un montant de 3 172 000 €.

Le budget d'investissement prévu : 5 M€, élevé car la Commune doit prévoir la valeur totale des programmes, même si ceux-ci seront étalés sur plusieurs années.

Endettement de la Commune : La Commune a contracté un emprunt de 1 700 000 € , 850 000 € ont été mobilisés en 2018, et 850 000 € le seront en 2020.

Afin de conserver son rôle de Centre Bourg, Aups, ville de 2200 habitants, se doit de posséder et d'entretenir les mêmes équipements qu'une ville de 3500 h.

Avant cet emprunt Aups avait une dette de 511€/habitant soit 27% en dessous de la moyenne nationale. La dette par habitant d'une commune de même strate (2134 h INSEE au 1er janvier 2018) étant de 702 €/habitant de moyenne nationale[1].

Avec cet emprunt, la dette par habitant passera à1 292 €/habitant, soit la moyenne nationale pour une commune de 3 500 habitants (Aups dont la population DGF[2] est de 2722 a largement les équipements d'une commune de 3 500 habitants).

Le retour à la moyenne nationale, c'est-à-dire quand la dette par habitant retombera à 702 €, se fera en 2025.

Impôts : pas d'augmentation prévue en 2019

Depuis 2009, aucune augmentation des taux communaux n'a été voté par la Commune (sauf suite à une réforme de l'état sur les contributions directes en 2011), une baisse a même eut lieu en 2015. Mais l'augmentation des bases et des taux du département et l'instauration du nouvel impôt communauté de commune a provoqué une hausse générale.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
		Augment		**Réforme**				***Baisse de***
								0,969929
Taxe d'habitation	12,00	12,40	12,40	19,56	19,56	19,56	19,56	18,97
Foncier bâti	17,54	18,12	18,12	18,12	18,12	18,12	18,12	17,58
Foncier non bâti	81,95	81,95	81,95	85,92	85,92	85,92	85,92	83,34
TP puis CFE	20,31	20,31	20,31	28,80	28,80	28,80		

[1] Source FININDEV

[2] La **population** au sens **DGF** est constituée par la **population** totale au sens Insee majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane au titre de l'accueil des gens du voyage.

2 - CENTRE AERE CLSH :

Durant les périodes périscolaires (garderie, accueil, vacances,.etc.) L'accueil des enfants se fait actuellement dans les salles de classe.

La construction du CLSH (Centre de Loisirs sans Hébergement) à côté de l'école élémentaire permettra une mutualisation des équipements sportifs, cantine, salles, cour, jeux, toilettes (réfection complète de l'existant en 2018). Les travaux réalisés permettent également l'accessibilité des PMR (personnes à mobilité réduite) et un cheminement couvert dans l'ensemble du groupe scolaire (école, cantine, CLSH).

Avec une surface de 428 m², le nouveau bâtiment permettra d'accueillir jusqu'à 150 enfants dans de très bonnes conditions de confort (actuellement 100 enfants fréquentent les activités du Centre de Loisirs).

Le PC a été obtenu le 13 décembre 2016, les travaux ont commencé fin 2017 et la livraison est prévue pour début mai 2019. La CAF a été sollicitée pour une subvention d'équipement.

La construction s'inscrit dans une Démarche BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens) qui vise l'objectif de diminuer la consommation énergétique.

Le bâtiment comprend : 1 salle de 127 m² modulable, une autre salle de 62 m², bureau et salle de réunion, infirmerie, vestiaire, dortoir, etc

Les Frais et les subventions se répartissent suivant le tableau ci-après :

Réalisation				
	Etudes			**22 009 € HT**
	Frais annexes			**12 402 € HT**
	Maîtrise d'œuvre			**124 065 € HT**
	Travaux			**1 484 788 €HT**
	TOTAL			**1 643 264 €HT**
Subventions		**Accordées**	**encaissées**	
	ETAT SIPL	**675 000 €**	**335 032 €**	
	REGION	**150 000 €**	**15 000 €**	
	DEPARTEMENT	**75 000 €**		
	CAF	**150 000 €**	**74 451 €**	
		1 050 000 €		

Les subventions représentent 64% des dépenses engagées. L'Autofinancement de la commune est de 36%

3 - PLU :

Arrivée d'Anthony VALLET en janvier 2019 au service urbanisme.

Le PLU, approuvé le 17 juin 2013, devra donner lieu à une révision générale afin d'intégrer la Loi GRENELLE 2 du 12 juillet 2010, la Loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 26 mars 2014, et également la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et la Loi ELAN (Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique) entrée en vigueur le 25 novembre 2018.

Une révision simplifiée devra avoir lieu afin d'intégrer des différentes demandes ce qui devrait entrainer une modification de la répartition entre zone 1AUE (économique) qui diminue au profit d'une AUD1 (résidentiel).

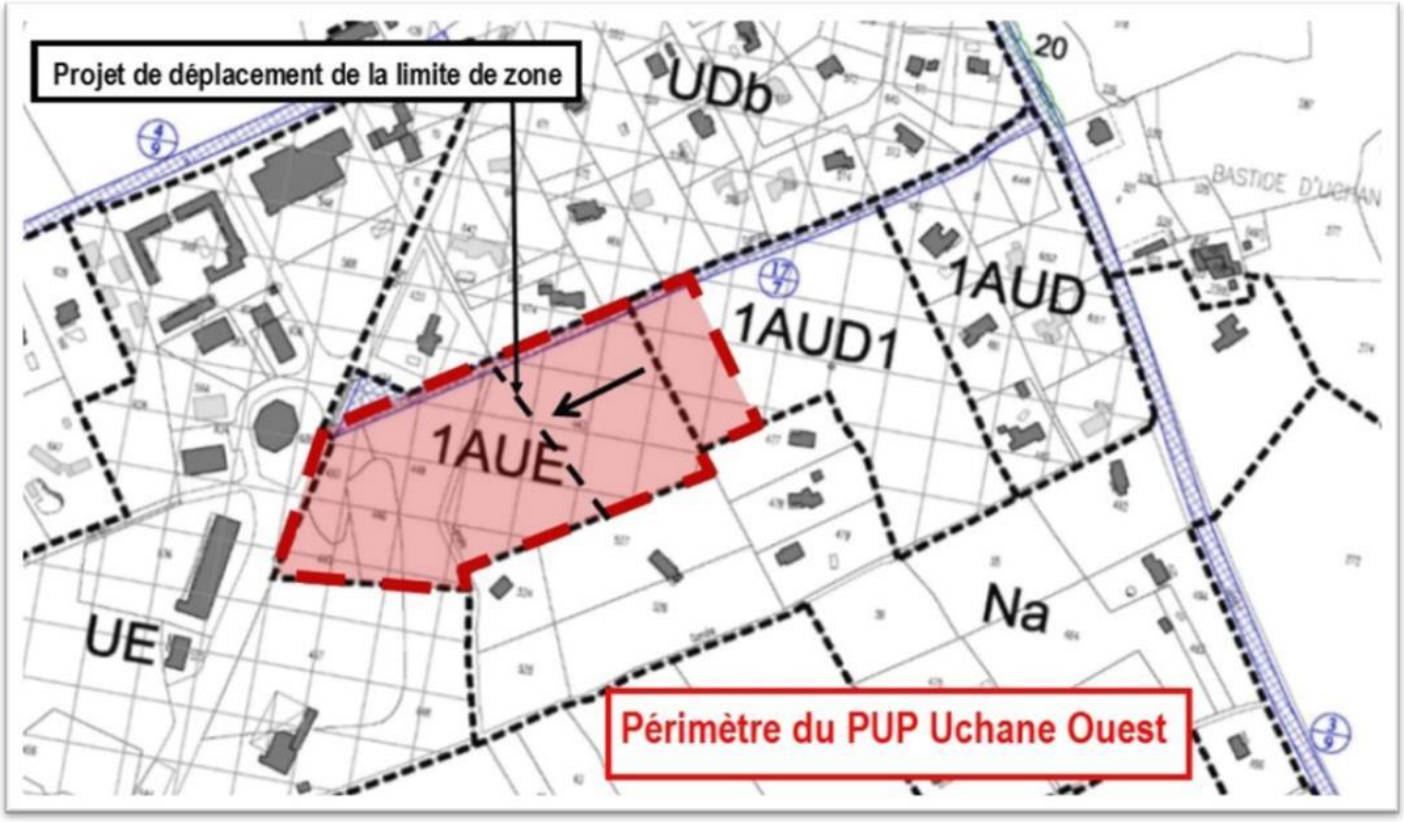

4 - P.U.P. Uchanes

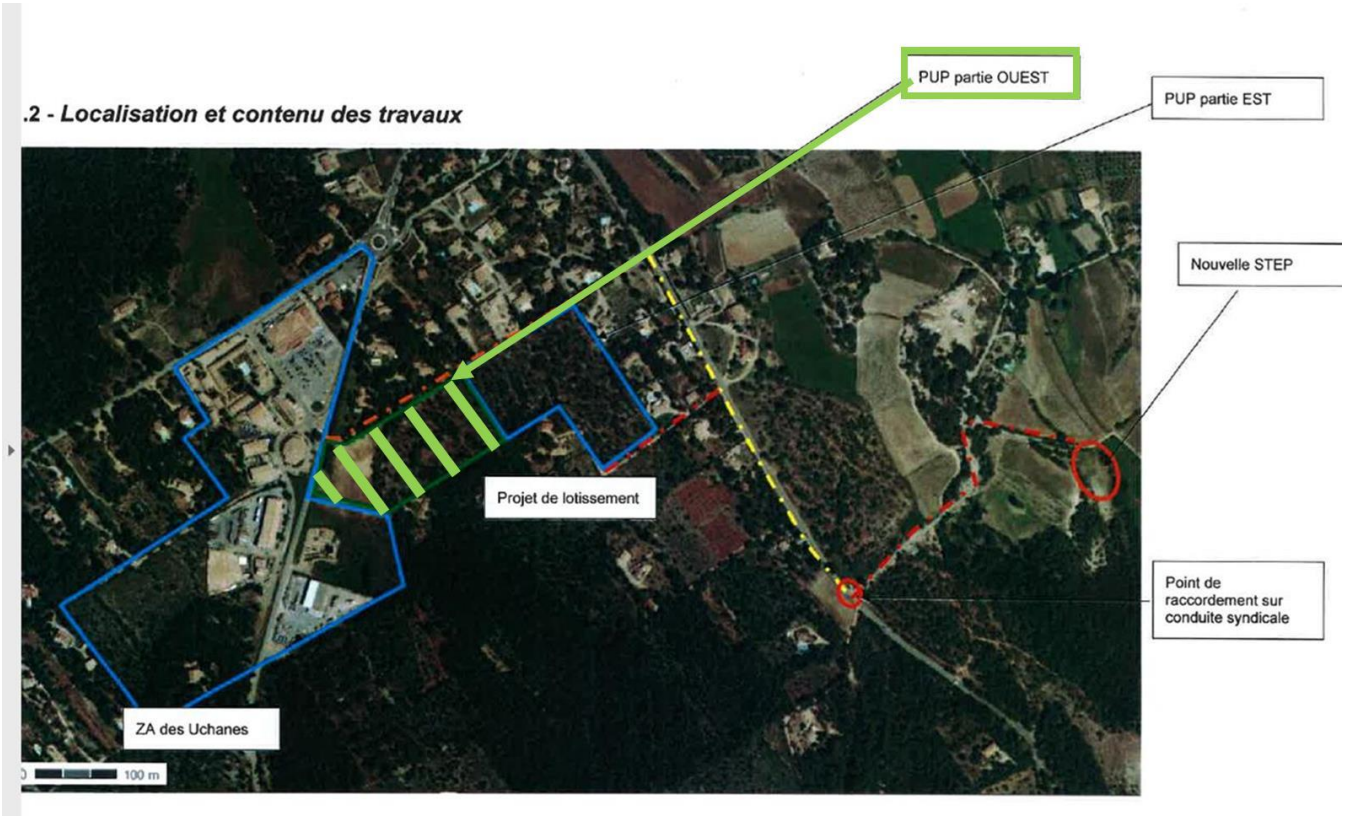

Un P.U.P. (Projet Urbain Partenarial) est une nouvelle forme de participation au financement des équipements publics. Il est transcrit aux articles L. 331-113 du Code de l'urbanisme et permet aux communes et aux établissements publics compétents en matière de plan local d'urbanisme de préfinancer des équipements publics.

En contrepartie de l'exonération de la taxe d'aménagement pour une durée de 10 ans et après signature d'une convention qui lui donne la possibilité de déposer un PC, le pétitionnaire s'engage à prendre à ses frais une grosse partie des infrastructures réseaux obligatoires afin d'avoir la permission de construire.

Concernant les Uchanes, la problématique est triple :

- construction de la défense incendie (norme 60m3/heure pendant 2 heures) nécessitant un maillage avec la route de Villecroze

- construction de l'adduction d'eau potable nécessitant un maillage avec la route de Villecroze

- construction d'une antenne d'assainissement collectif avec passage de crête afin de rejoindre la STEP (Station d'Epuration).

- construction d'un réseau pluvial

Ces obligations sont définies dans le Règlement du PLU : « Compte tenu de l'insuffisance des équipements internes, elle prend la forme d'une zone AU règlementée dont l'ouverture est conditionnée par la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble dans le respect des orientations d'aménagement ».

Le PUP qui est envisagé concerne, en plus de la Commune, 3 acteurs parties prenantes de l'aménagement des 2 zones considérées :

- SCI le lupin (maitrise foncière de la partie 1AUE), projet résidentiel

- l'indivision Boyer Mechoureb (pour la partie 1AUD1 du PUP), projet économique

-la CCLGV (la loi NOTRe a rendu obligatoire le transfert au 1er janvier 2017des Zones d'Activité Economiques vers les Communautés de Communes qui détiennent la compétence en matière économique)

Le tableau suivant montre la répartition des coûts estimés pour la réalisation des infrastructures réseaux nécessaires à l'obtention de la permission de construire.

La partie gauche décrit la répartition entre les 2 projets et les collectivités, la partie droite la répartition des coûts pris en charge par les collectivités entre la CCLGV et la Commune.

En résumé : grâce au P.U.P. la Commune ne paiera que 12,16 % du montant total.

		Projet Urbain Partenarial UCHANE OUEST Participations des opérateurs immobiliers						Répartition de la charge prévisionnelle			
		Programme économique		Programme 9 logements		Charge prévisionnelle		Commune d'AUPS		CC LGV	
		%	montant HT	%	montant HT	%	montant HT	%	montant HT	%	montant HT
Etudes											
Etudes préalables	20 000 €	33%	6 600 €	10%	2 000 €	57%	11 400 €	20%	2 280 €	80%	9 120 €
Etudes opérationnelles	40 000 €	33%	13 200 €	10%	4 000 €	57%	22 800 €	20%	4 560 €	80%	18 240 €
Sous-total HT	**60 000 €**	**33%**	**19 800 €**	**10%**	**6 000 €**	**57%**	**34 200 €**	**20%**	**6 840 €**	**80%**	**27 360 €**
Acquisition foncière											
terrain du bassin de rétention : 4 462 m²	**100 000 €**	**40%**	**40 000 €**	**10%**	**10 000 €**	**50%**	**50 000 €**			**100%**	**50 000 €**
Travaux											
réseau de défense contre l'incendie	160 000 €	80%	128 000 €	10%	16 000 €	10%	16 000 €	20%	3 200 €	80%	12 800 €
maillage eau potable AEP	70 000 €	20%	14 000 €	50%	35 000 €	30%	21 000 €	50%	10 500 €	50%	10 500 €
bassin de rétention et exutoire	91 000 €	40%	36 400 €	10%	9 100 €	50%	45 500 €	20%	9 100 €	80%	36 400 €
carraire 1 ouest avec réseaux	79 000 €			50%	39 500 €	50%	39 500 €	100%	39 500 €		
honor. amo moe sps 10% de 400 000 € =	40 000 €	33%	13 200 €	10%	4 000 €	57%	22 800 €	20%	4 560 €	80%	18 240 €
Sous-total HT	**440 000 €**	**44%**	**191 600 €**	**24%**	**103 600 €**	**33%**	**144 800 €**	**46%**	**66 860 €**	**54%**	**77 940 €**
Total général HT	**600 000 €**	**42%**	**251 400 €**	**20%**	**119 600 €**	**38%**	**229 000 €**	**32%**	**73 700 €**	**68%**	**155 300 €**

5 - Demande de l'enseigne LIDL :

- Un premier rendez-vous avec les représentants de LIDL a eu lieu le 20 août 2018.
- Une réunion de travail du Conseil Municipal avec les représentants de LIDL s'est déroulée le 02 novembre 2018

La commune a délégué la compétence économique et n'a pas à se prononcer pour ou contre LIDL ou une autre enseigne qui doivent respecter le PLU en vigueur.

Les élus sont majoritairement attachés au maintien de l'équilibre entre le développement des commerces du centre ancien et de la ZAE des Uchanes et veilleront à ce que cet équilibre fragile ne soit pas menacé.

Pas d'ouverture programmée !

Par ailleurs ils ne souhaitent pas créer une autre zone d'attractivité en plus de ces 2 pôles.

6 - STATIONNEMENT :

- **zone bleue** : en + des 25 existantes (Mairie) , 35 places ont été réaménagées ainsi que deux places arrêt minute et 2 places handicapés. Ces aménagements ont pour but de limiter le stationnement afin de permettre aux clients des commerces du centre ancien de disposer de places pour effectuer leurs achats. Le règlement Zone bleue est à respecter.
- **Acquisition terrain à côté de la caserne des pompiers**.

Parcelles achetées avec liseré vert sur le plan de gauche.

La suppression des places de parking rendue obligatoire par les bâtiments de France sur le projet de la MSP (Maison Santé Pluriprofessionnel) avec la conservation de 13 places a amené la Commune à faire l'acquisition des 2 parcelles G 1447 ET G 1535, soit une surface de 5 428 m², pour un coût de 210 K€. Ce terrain, complété par à une parcelle communale contiguë, va permettre d'aménager un parking pouvant accueillir 73 véhicules et 5 box à l'entrée à gauche qui seront loués. Un aménagement paysager sera réalisé ainsi qu'une liaison piétonne le long du mur du cimetière afin de rejoindre au plus court la place de la Mairie.

- **Emplacement réservé ER 31 :**

Il s'agit de la parcelle hachurée en vert sur le plan se situant entre le Cadran Solaire et l'ex bâtiment de la DDE. Deux parcelles A 293 et 460, superficie totale 6 825 m², Estimation domaine 410 K€.

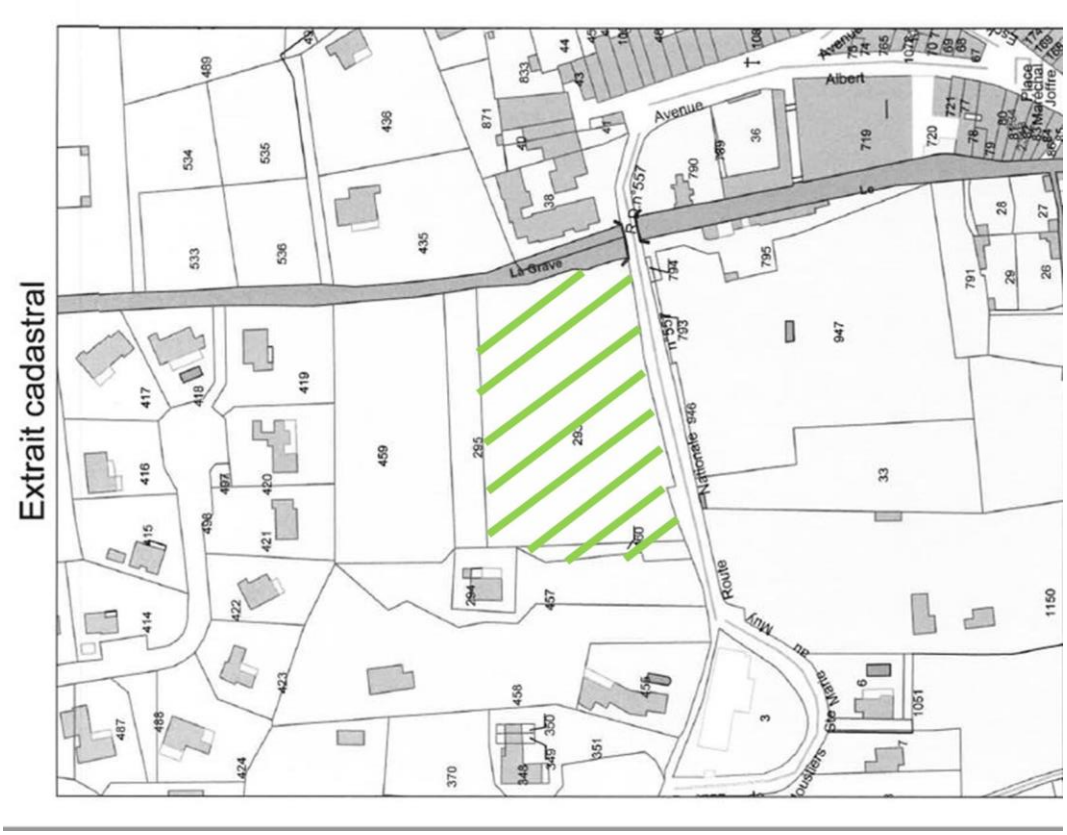

Intérêts multiples :

- Seul parking au nord du village
- Les véhicules ne rentreraient pas dans le village
- Dynamisation économique de la partie haute du village

Mais refus du propriétaire

7-TRANSITION ENERGETIQUE :

Dans le cadre de la désignation du Territoire du PNR Verdon en « Territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV) permettant l'attribution de subventions à hauteur de 85 % aux collectivités effectuant des travaux de rénovation énergétique (isolation, portes, fenêtres, étanchéité, chauffage, etc..) la Commune a réalisé les travaux suivants :

- Mairie: réfection complète de la toiture et travaux d'isolation en laine de bois : 215 270 € TTC
- Mairie ; Cloison doublage : 6 816 € TTC + Peinture : 3 882.80 € TTC non subv
- Mairie : Changement des 15 fenêtres RDC et étage, vitrage classe en économie énergie : 40 014 € TTC

TOTAL : 225 968 TTC

- Centre culturel : changement des menuiseries, étanchéité de la façade principale : 63 255,24€ TTC
- Fenêtres : 58 109.94 € TTC

TOTAL :121 335 TTC

- Ecole : Changement de l'ensemble des fenêtres et ouvrants école primaire vitrage classe en économie énergie et stores : 86 533.73 € TTC

Ces subventions sont obtenues grâce à l'appartenance de la Commune au Parc naturel régional du Verdon.

Etude photovoltaïque Pilabre :

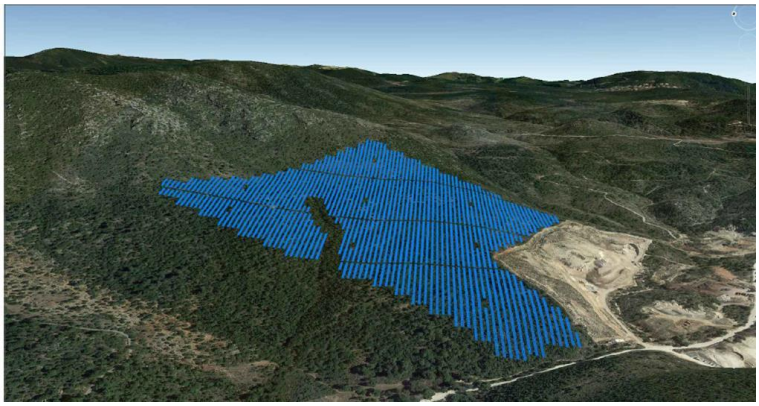

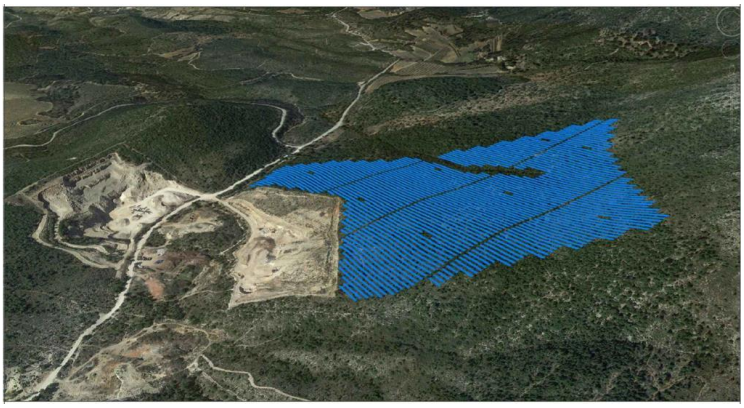

- L'étude est réalisée à Pilabre sur la parcelle B 565 (41,6 ha), parcelle propriété de la commune d'Aups, soumise à l'ONF.
- La surface pressentie du parc serait d'environ 25 ha
- La parcelle est située en zone N du PLU, dont le règlement interdit à ce jour (article N9 du PLU) toute centrale de production énergétique de type éolien et photovoltaïque. Il faudrait une révision du P.L.U. après enquête publique.
- Le Cahier des charges de l'appel à candidature est réalisé en partenariat étroit avec le Parc du Verdon et la CCLGV
- Les exigences environnementales sont strictes (introduction d'une activité agricole, pas d'utilisation de produit phytosanitaire, recyclage des matériaux utilisés etc…)

Les objectifs du projet :

- - Atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (23% énergie renouvelable par région)
- - Modèle participatif (travail avec l'association énergie partagée)
- - Générer des recettes pour la commune avec la location foncière. Ces recettes seront réinvesties pour améliorer le bilan énergétique de la commune (aussi bien des bâtiments communaux que des privés) : participation financière pour des travaux d'isolation. Mais également investir dans l'entretien des massifs forestiers, puisqu'un tel projet nécessite un défrichement complet.
- - Constitution d'un comité de pilotage qui sera composé d'élus et d'habitants de la commune. Première réunion : faisabilité à Pilabre, proposition d'un cahier des charges pour l'appel à candidature, organisation de la consultation publique.
- Formulaire d'inscription à demander à Patrick Vincentelli, au secrétariat de la mairie ou à télécharger sur le site aups.fr de la commune.

8-EAU ASSAINISSEMENT :

Travaux route de Tourtour

- - Renouvellement de la canalisation en eau potable rue Philibert, allée Charles Boyer en 125 mmm sur 480 ml.
- - Remplacement de la bâche de 20m3 par une bâche de 30m3 et augmentation capacité de pompage
- - Installation d'un compteur de sectorisation pour détecter les fuites éventuelles.
- - Assainissement

Montant total travaux 189 960 €
Agence de l'eau : à définir
Fonds de concours CCLGV : 33 385,00 €
DETR : 37 736,21

Mise en circuit fermé de deux fontaines : avec un objectif d'économie eau, ce travail sera réalisé avec le parc du Verdon. Il consiste à mettre en circuit fermé les fontaines place Girard et Général de Gaulle: 34 000 €.

- Demande subvention Agence de l'eau (50%).
- Les fontaines actuellement consomment 3 370 m3/an, soient 9 964 € par an.

9-POLICE MUNICIPALE :

La police municipale travaille en horaires décalés.

Pour rappel : recrutement de Damien TAULIER PM à plein temps le 09 avril 2018, Philippe Bernard, Policier Municipal de Saint Antonin recruté le 01 juin 2017 à temps partiel passera à plein temps le 1er mai 2019. Et toujours notre ASVP Eric Morin.

Les deux Policiers Municipaux ont été équipés d'un Taser (pistolet à impulsion électrique) et formés.

Caméras de vidéo-protection: les demandes de subvention ont été à nouveau rejetées par le Concours financier de l'état du Fonds Interministériel de la Prévention de la délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) précisant que le projet était complet mais que … « Cependant, compte tenu du nombre très important de demandes et de la disponibilité des crédits dans un contexte budgétaire contraint, votre demande de subvention n'a pu être retenue ».

Déchets : Une mauvaise nouvelle pour les contrevenants : des appareils photo ont été installés dans le village, et dans le cas de dépôts sauvages dans les rues ou à côté des containers un forfait de 300 € de frais d'enlèvement d'encombrant est réclamé à la personne. Dans le cas de refus de payer, une plainte est déposée pour une amende pouvant aller jusqu'à 1 500€. Plusieurs dizaines de PV ont été dressés.

Antoine Faure déplore que les dépôts sauvages persistent malgré les dizaines de PV dressés chaque mois avec paiement d'amendes. La Police Municipale continuera à verbaliser les contrevenants alors que l'objectif n'est pas de faire payer les Aupsois mais de faire cesser ces actes d'incivisme. Nos agents ont mieux à faire que de faire le tour du village tous les matins pour ramasser ce qui est déposé à côté des containers. Un service (gratuit) d'enlèvement d'encombrant (SMHV) est d'ailleurs à votre disposition (inscriptions en mairie).

10 - MAISON DE SANTE PLURIROFESSIONNELLE

Porté par la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon

Rappel du nombre de professionnels :

- Au rdc : 10 infirmiers, 1 podologue, 2 kinésithérapeutes. 1 sagefemme, 2 ostéopathes, 1 diététicienne. 1 studio 53 m²
- Au 1er étage : 3 médecins, 1 cabinet supplémentaire pour les spécialistes (cardiologue, gynécologue), 1 salle de soin, cabinet d'échographie, 1 salle d'attente, 1 salle de réunion.
- Assistante sociale, PMI

La CCLGV a en charge la réalisation et l'équipement du bâtiment de la MSP, la Commune a offert le terrain et prend en charge la démolition de l'ancienne piscine et l'aménagement des abords, jardins, voirie et éclairage. Le jardin d'enfant sera également réaménagé en partie.

Le plan de financement prévisionnel pour la CCLGV s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles (€)	HT	Taux
Coût d'opération	1 429 208	
Taxe aménagement	20 000	
Assurance dommage ouvrage	15 000	
total	1 464 208	

Recettes prévisionnelles (€)	HT	Taux
Etat (DETR)	116 125	7,93%
CPER Contrat de Plan Etat Région (FNADT) - Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire	122 500	8,37%
Région (CRET) Aide sollicitée	245 000	16,73%
Conseil Départemental du Var	300 000	20,49%
FSIPL	132 663	9,06%
Autofinancement intercommunalité	547 920	37,42%

63% de subventions, 37% autofinancement CCLGV

Les plans de financement sont présentés en HT, le projet étant éligible au FCTVA.

Plan de financement Commune d'Aups :

Dépenses prévisionnelles		
Coût opération	549 211	
MO architecte	40 000	
total	589 211	
DETR	116 000	19,69%
REGION FRAT Fonds Régional d'Aménagement du Territoire	114 000	19,35%
Enveloppe parlementaire	13 046	2,21%
Conseil Départemental du Var	113 000	19,18%
Autofinancement commune	233 165	39,57%

61% subventions, 39% commune

11 - COMMUNICATION

Le nouvel Aups sortira fin juin, consultez le site. Il invite les personnes présentes à consulter le site de la Commune.

12 – QUESTIONS / REPONSES :

Q : Est-ce que les travaux du Collège débuteront en septembre ?

R : Comme il a annoncé en préambule, la Commune n'a pas eu de précision sur le projet depuis le 4 décembre 2018, date de la réunion au Centre Culturel du Conseil Départemental avec le collectif Henri Nans.

Ayant interrogé le CD 83 à ce sujet : **à ce jour**, le stade reste disponible pour le club de foot jusqu'à la rentrée et le tournoi de sixte pourra se faire cet été.
Rentrée qui, vraisemblablement se fera au Collège actuel.

Q : Est-ce qu'un trottoir depuis le village jusqu'à Intermarché est prévu ?

R : Il n'a pas été budgété la construction d'un trottoir entre le village et Intermarché par la Commune. Un cheminement piéton sécurisé depuis le village jusqu'au stade sera réalisé côté gauche en sortant d'Aups par le Conseil Départemental 83 dans le cadre de l'acheminement des élèves au Collège provisoire.

Q : Qu'en est-il du projet Eco Lodge Route de Tourtour ?

R : Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour l'étude du projet qui est en cours de la part du promoteur. Ce ne sera pas une réalisation implantée sur un terrain privé comme il avait été envisagé dans la 1ere étude car il serait difficile de modifier le P.L.U. pour un projet privé. La parcelle envisagée étant une zone N ne permettant pas ce type de construction.

Le nouveau projet, toujours route de Tourtour mais sur un terrain communal avec maitrise foncière de la Commune, prise en charge par le pétitionnaire de la réalisation des réseaux (AEP, assainissement, téléphone, électricité, défense incendie, ..), bail avec la Mairie est à l'étude par le porteur du projet.

Ce montage permettrait à la Commune de percevoir un loyer annuel (20 000 € environ) mais entraîne une révision du PLU avec enquête publique et avis de la population.

Q : Réseau d'assainissement : il est souvent bouché au stade. Qu'en sera-t-il avec l'implantation du collège sur le stade ?

R : le problème est connu de la Commune et du Conseil départemental qui a pris contact avec la société fermière pour solutionner le problème.

Q : Terrain envisagé pour la création d'un parking au nord du village : peut-on obliger le propriétaire à débroussailler ?

R : Un rappel de ses obligations lui a été remis en main propre par la Police Municipale.

Q : Compteurs Linky : la Commune compte-t-elle prendre un arrêté pour pouvoir refuser l'installation en cas de personne hypersensible comme l'on fait d'autres communes?

R : ce n'est pas de la compétence de la Commune, tous les arrêtés pris par d'autres communes dans ce sens ont été « annulés » pour illégalité par le Tribunal Administratif. La Commune pourrait prendre une motion mais qui n'a aucun pouvoir d'interdire l'installation du nouveau compteur.

Pour les personnes hypersensibles qui ont le compteur à l'intérieur de leur domicile, ENEDIS ne peut installer le compteur de force. Il faut craindre qu'à terme les personnes ayant refusé l'installation des nouveaux compteurs qui sont relevés à distance devront payer des frais de relevage.

Q : Ou en est le projet de réaménagement de la cave coopérative ?

R : C'est toujours à l'étude. Nous rencontrons le sous-Préfet la semaine prochaine à ce sujet. Le CAUE y a travaillé notamment sur les éléments porteurs.

Au départ, il y a quelques années, le projet envisageait le regroupement des 3 coopératives (agricole, oléicole et vinicole). La 3e ayant disparue, le projet actuel envisage trois pôles d'activité :

- un espace point de vente collectif, tel la coopérative agricole et des producteurs en vente directe et circuit court (une enquête a été menée par la Chambre d'Agriculture en 2005 pour un point de vente direct).
- un espace de transformation agricole, tel que la coopérative oléicole
- un espace culturel du type « café associatif ».

C'est un très gros projet qui malheureusement tarde à sortir. Il faut mobiliser de nombreux partenaires et il fait intervenir de nombreuses entités.

Q : Ou en est l'entretien des chemins communaux, notamment le Chemin du Cade ?

R : Ce n'est pas prévu au budget. Au-delà de la reprise totale du chemin, il faut reprendre tous les réseaux d'eau. Une solution est à trouver mais cela demande un gros budget.

Q : Qui décide de l'implantation des commerces dans la zone d'activité ?

R : Ce ne sont pas les élus qui choisissent l'implantation ou pas d'une enseigne. D'autant plus que la Commune a dû transférer sa compétence économique et par voie de conséquence la Zone d'Activité à la CCLGV. Ils peuvent cependant saisir (pour les très grandes surfaces) la commission départementale.

Comme il a été dit auparavant, le Conseil Municipal est très soucieux et très attentif à la préservation du fragile équilibre entre le Village et la Zone d'Activité.

Q : Déchets : qui a en charge le nettoyage des bas-côtés des routes ?

R : En zone urbaine (entre les panneaux d'entrée de ville) c'est la Commune, au-delà c'est le Conseil départemental du Var. Là aussi c'est l'incivisme des gens qui est en cause.

Q : Caméras de vidéosurveillance : pourquoi ne pas commencer par une ou deux ?

R : Pourquoi pas ? Antoine Faure rappelle qu'il s'agit de caméras de vidéo protection.

13 - INTERCOMMUNALITE

Les questions ayant été épuisées, Monsieur le Maire rappelle les principaux projets portés par la Communauté de Communes lacs et Gorges du Verdon :

- Construction d'un bâtiment pour l'Hébergement saisonnier aux Salles des gendarmes, secouristes, pompiers et Maison du Lac
- 250 000 € seront consacrés au PIDAF (Plans Intercommunaux de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier) :
- Maison de Santé Pluri professionnelle (vois point 8)
- SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), C'est un outil qui permet d'aborder tous les sujets au niveau d'un territoire. Des réunions publiques avec des acteurs du territoire sur des thèmes précis et un SCOT des jeunes avec les élèves du collège seront organisés afin de faire participer la population
- Zone Activité. L'extension de la Zone d'Activité des Uchanes par la CCLGV est en cours.

14 - ANIMATION :

Antoine Faure remercie les personnes présentes pour leurs questions, espère avoir apporté les éclaircissements qu'ils attendaient et clôt cette réunion publique par le rappel des principales dates de manifestations dans les mois à venir :

- 31 mars : tournoi interne tennis
- 4, 5, 6 avril : chantier participatif en collaboration avec le PNR Verdon canal des moulins, chemin de la tuilière
- 5 avril : plancher des chèvres festival itinérant théâtre à domicile
- 11 avril : loto rencontre et amitié
- Dimanche 14 avril : fête du terroir

- Et bien sûr :
- 10 au 12 mai : la Saint Pancrace
- Samedi 01 juin : le 3e festival du rosé
- Vendredi 21 juin : la fête de la musique
- Samedi 06 juillet : la fête de la truffe d'été